

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 415)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 25

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

ARTICLE 34

À l'alinéa 3, après le mot :

« sociale »,

insérer les mots :

« après le mot : « sociale » , sont insérés les mots : « et fonds » et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.